

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2022

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil municipal qui s'est tenu le 8 décembre 2021.

II. Finances :**2.1. Débat d'orientation budgétaire 2022 :**

Madame le Maire présente le débat d'orientation budgétaire pour le budget de la commune pour l'année 2022.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat et vote la tenue du débat.

2.2. Convention de remboursement des frais de branchement ENEDIS de la résidence seniors 9 rue Yves Cariou entre la commune et la SNC Marnes-la-Coquette – Domaine d'Eugénie :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction de la résidence seniors par le Crédit Agricole Immobilier au droit du 9 rue Yves Cariou nécessitent l'extension du réseau électrique. Conformément à la réglementation, 60% du coût de cette extension sont à la charge de la commune. La facture Enedis à la charge de la ville se monte ainsi à 21 118, 28 € TTC.

Cependant la commune a la possibilité de répercuter sur l'aménageur cette dépense. Le Crédit Agricole Immobilier en accepte le principe.

Le conseil municipal autorise donc Madame le maire à signer la convention qui prévoit la prise en charge des coûts d'extension du réseau par le Crédit Agricole immobilier, à travers la SNC Marnes-la-Coquette Domaine d'Eugénie en charge du projet de résidence seniors du 9 rue Yves Cariou, pour un montant de de 21 118, 28 € TTC.

2.3. Redevance annuelle occupation du domaine public du restaurant « La Tête Noire » :

Madame le Maire rappelle que toute occupation du domaine public par le restaurant « la TETE NOIRE » doit donner lieu au paiement d'une redevance. Pour l'année 2022 Madame le Maire propose de fixer celle-ci à un montant identique à celle du dernier exercice de référence avant la crise sanitaire (année 2019), à savoir une redevance annuelle de 11 714, 40 €.

Le Conseil municipal approuve le principe du maintien de la redevance d'occupation du domaine public par le restaurant « Tête Noire » à 11 714,40 €.

2.4. Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ASVP chargé la perception des recettes du SIVU du parking de la gare :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, par convention, la ville de Garches met à disposition du syndicat intercommunal Garches/Marnes-la-Coquette un agent qui assure le contrôle du stationnement et la perception des recettes des horodateurs.

Cette convention ayant expiré au 31 décembre 2021, il convient de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'un agent de la ville de Garches dédié au contrôle du stationnement ainsi qu'à la perception des recettes sur le parking de la gare de Garches-Marnes-la-Coquette (avenue Pasteur et boulevard Raymond Poincaré).

2.5. Mise à jour du règlement interne de l'achat public :

Madame le Maire propose au Conseil municipal la mise à jour de la procédure interne d'achat public comme cela est fait tous les deux ans afin de la mettre en conformité avec la Règlementation européenne. Aux termes de cette modification réglementaire, le seuil des marchés formalisés pour les marchés de fournitures passe de 214 000 € HT à 215 000 € HT.

Pour les marchés de travaux, il passe de 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT.

Le Conseil municipal approuve la procédure d'achat public, qui retient dorénavant les seuils suivants :

. Entre 0 et 39 999,99 € HT : liberté de la mise en concurrence ;

. Entre 40 000 et 89 999,99 € HT : diffusion d'un avis sur le site www.klekoon.com et mise en ligne du DCE sur cette plate-forme. Délai de réception est de 20 jours minimum.

. Entre 90 000 et 150 000 € HT : Diffusion d'un avis au BOAMP. Un second avis sera publié sur le « Moniteur des Travaux Publics » pour les opérations portant sur des travaux. Mise en ligne du DCE parution avis sur plate-forme www.klekoon.com. Délai de réception des offres est de 25 jours minimum.

Au-delà de 150 000 € HT on distingue 2 procédures selon qu'il s'agit de marchés de fournitures/services ou bien marchés de travaux :

. Marchés de fournitures, services et maîtrise d'œuvre dont le montant se situe entre 150 000 et 214 999 € HT : Diffusion d'un avis au BOAMP et dans un journal d'annonces légales. Mise en ligne du DCE sur www.klekoon.com. Délai de réception 30 jours minimum.

. Marchés de travaux dont le montant se situe entre 150 000 € HT et 5 380 999,99 € HT : Diffusion d'un avis au BOAMP, au Moniteur des travaux publics et dans un journal d'annonces légales. Mise en ligne du DCE sur www.klekoon.com. Délai de réception 30 jours minimum.

2.6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) pour la rénovation énergétique de l'école de La Marche :

Madame le Maire rappelle que l'Etat a mis en place un dispositif de soutien financier appelé « France relance » afin de permettre aux collectivités de lancer des opérations qui permettent se soutenir la reprise de la croissance dans le contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid 19. Cette aide prend notamment la forme de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dit (DSIL). Ce soutien permet de financer des dépenses énergétiques sur les bâtiments communaux. Il est donc proposé de monter un dossier en vue du financement des actions d'isolation thermique de l'école la Marche. La DETR 2021 étant consacrée aux travaux proprement dits, il est proposé d'utiliser la DSIL 2022 pour financer les frais de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal approuve le principe de cofinancement par la DSIL 2022 des frais de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de l'école La Marche et autorise madame le maire à signer tout document afférent à la constitution du dossier DSIL relance 2022.

2.7. France Relance – Approbation du Contrat de relance du logement :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Etat a mis en place au travers du dispositif France relance une aide à la construction de logements neufs. Cette aide prend la forme d'un contrat signé entre l'Etat, l'EPT et les communes éligibles (celles qui n'ont pas été placées en carence pour non-respect de l'objectif de construction de logements sociaux).

Cette aide prévoit le versement d'une somme de 1 500 € par logement neuf dont la construction est prévue dans les permis de construire déposés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Le projet de construire 25 logements sociaux complémentaires au 7 rue Yves Cariou par Hauts-de-Seine Habitat rentre dans ce schéma.

Le Conseil municipal approuve le projet de contrat de relance du logement et autorise madame le maire à signer le contrat de relance du logement avec l'EPT et Monsieur le Préfet ainsi que tout document afférent à la présente délibération. Le conseil prend acte que ce contrat prévoit la construction des 25 logements sociaux au 7 rue Yves Cariou pour lesquels Hauts de Seine Habitat devrait prochainement déposer le permis de construire.

2.8. Vœu portant opposition à la reconduction du transfert de la dynamique des CFE des EPT au profit de la MGP dans le cadre de la loi de finances 2022 :

Le Conseil municipal s'associe au vœu émis par le Conseil de Territoire de Grand Paris Seine pour protester contre la reconduite par la loi de finances 2022 du mécanisme instauré en 2021, de transfert des deux-tiers de la dynamique de la Contribution Foncière Entreprise à la Métropole Grand Paris.

III. Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- . **Décision n°2021-210** : la commune a passé de travaux d'enfouissement de câbles de fibres optique à la société TUTOR pour un montant de 1 257,62 € TTC.
- . **Décision n°2022-06** : la commune a passé commande de travaux d'étude de sol à la société GINGER pour un montant total de 3 720,00 € TTC.
- . **Décision n°2022-08** : la commune a passé commande de travaux d'élagage à la société A L'EURE DE L'ESPACE FLEURI pour un montant de 1 344,00 € TTC.
- . **Décision n°2022-10** : la commune a passé commande de travaux de réfection d'un cache-vue pour les poubelles de l'école Maurice Chevalier à la société SD HABITAT pour un montant de 2 042,88 € TTC.
- . **Décision n°2022-11** : la commune a passé commande d'un défibrillateur pour l'église à la société CARDIAC SCIENCE pour un montant de 1 864,80 € TTC.

Madame le Maire évoque le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par l'EPT Grand Paris Seine Ouest. Une réunion des conseillers municipaux de l'ensemble des huit villes est organisée par GPSO le 8 mars prochain. Par ailleurs, en collaboration avec les services de GPSO, la commune poursuit la révision du règlement du Site du Patrimoine Remarquable (qui en établit les prescriptions architecturales au sein du bourg) et, en parallèle, la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville. La commission locale en charge de la révision du SPR a été officiellement installée le 16 décembre : GPSO s'est adjoint les services d'un bureau d'études très performant pour l'accompagner dans cette mission de révision du SPR.

Madame le Maire annonce que la commission extra-municipale d'urbanisme se réunira début mars et qu'une réunion publique sera ensuite organisée par la commune afin d'évoquer les avancées en matière d'évolution de la réglementation d'urbanisme.

Monsieur FELTESSE indique que les écoles ont été impactées par le covid 19 pendant tout le mois de janvier. Les élèves et les enseignants ont été touchés par la crise sanitaire mais toutes les classes ont pu rester ouvertes. Il précise que les travaux de rénovation énergétique de l'école Maurice Chevalier seront terminés au cours des vacances d'hiver. Il présente les travaux de la rue Yves Cariou, qui se divisent en deux phases :

. Une première phase de la mi-février à avril 2022 qui concerne le déplacement du mur 6 rue Yves Cariou et de la clôture de l'école Maurice Chevalier ainsi que la rénovation de l'éclairage public entre le n° 7 de la rue Yves Cariou et le carrefour avec la rue Schlumberger ;

. Une seconde phase à partir de la mi-avril jusqu'à la fin de l'été 2022 qui consistera à remplacer la canalisation d'eau potable (travaux prévus la nuit) et à prolonger jusqu'à l'école la piste cyclable qui longe la forêt. Un aménagement du carrefour permettra également de renforcer la sécurité au croisement des rues Yves Cariou et Schlumberger.

Monsieur FELTESSE annonce par ailleurs la tenue d'une prochaine réunion avec les villes concernées en vue d'interdire le transit des camions de + 3,5 tonnes dans le bourg au vu notamment des récents dégâts causés par ces derniers sur différents biens immobiliers (angle du bâtiment de l'ancien restaurant « les Hirondelles », piliers de la Maison des Hirondelles, portail donnant accès au parc de Marnes) ainsi que sur les éléments du mobilier urbain.

Enfin il rappelle au Conseil la demande officielle déposée auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine en vue de l'installation d'un radar de feu sur la signalisation tricolore du carrefour rue de Versailles et rue Schlumberger.

Madame de MENDONÇA présente le résultat de l'action concertée des villes de Marnes-la-Coquette, Sèvres et Ville d'Avray auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Celui-ci mettra à disposition, dans les locaux de Sèvres, un agent des services sociaux qui se consacrera aux trois communes. Ce gestionnaire dédié n'aura pas la qualité d'assistante sociale mais apportera un conseil personnalisé à travers une action de proximité auprès des administrés concernés.

Madame MELLET-CANOT indique que la tradition du goûter des aînés se poursuit à un rythme à présent normal et informe le conseil que la Fête de la St Jean est prévue le samedi 25 juin, sauf nouvel imprévu.

Monsieur D'ALLEMAGNE fait remarque que le conseil s'est prononcé sur la redevance d'occupation du domaine public par « la Tête Noire » mais qu'aucun montant n'a été décidé s'agissant de l'établissement « la Stazione », près de la gare. Madame le maire répond que le principe de gratuité sera retenu s'agissant de l'implantation des tables et chaises sur le trottoir de l'avenue Pasteur au cours du prochain été afin de favoriser le démarrage de l'exploitation du restaurant « la Stazione ».

Interrogé sur un article de presse, Monsieur D'ALLEMAGNE confirme que les moustiques tigres sont en phase de ponte de leurs œufs, notamment dans les petites étendues aquatiques comme des flaques d'eau. Il est prévu de lancer une nouvelle campagne auprès des Marnois pour installer des pièges, tant pour les moustiques que pour les frelons.

Madame AMSELLEM évoque la prochaine campagne de reprise des concessions funéraires et le projet d'aménagement de l'ossuaire qui accueille les reliquaires des concessions perpétuelles abandonnées. Une grille en fer forgé et des plantations viendront encadrer l'actuelle plaque qui se referme sur cet ossuaire. Cette plaque présente en effet un aspect trop austère. Il convient donc d'égayer cet espace car il constitue la dernière demeure de ceux dont les restes sont déposés à cet endroit.

Monsieur BAÏSTROCCHI indique que la Sevesc a relancé les responsables de la résidence Eugénie pour vérifier le bon écoulement des eaux de pluie dans les étangs du Stade de la Marche.

Madame BOUVET se félicite de l'augmentation du nombre d'abonnés à la Newsletter. Une soixantaine de personnes sont abonnées, soit un doublement depuis la tenue du dernier Conseil municipal. Elle souligne que le site internet s'enrichit régulièrement de nouvelles informations, notamment en provenance de GPSO concernant l'environnement et la gestion des déchets ou encore les activités du stade Marcel Bec. Elle présente un projet de livret à destination des nouveaux arrivants constitué à partir de reproductions de cartes postales anciennes et remercie Monsieur BAÏSTROCCHI pour la mise à disposition de sa collection personnelle. Enfin elle précise qu'un nouvel opérateur a succédé à Covage dans le cadre de la diffusion de la fibre optique sur le département. Elle a pris contact avec ce nouvel interlocuteur qui s'est engagé à déployer, d'ici la fin de l'année, le très haut débit auprès des Marnois qui en sont encore privés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.



Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,
[Signature]
Christiane BARODY-WEISS